

00077
Comité Permanent Interétats de Lutte
Contre la Sécheresse dans le Sahel
(CILSS)

Comité International de Liaison
du Corps pour L'Alimentation
(CILCA)

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE
(PRODUCTIONS VIVRIERES) DE WACHA

DEPARTEMENT DE ZINDER - NIGER

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

COMITE INTERNATIONAL DE LIAISON
DU CORPS POUR L'ALIMENTATION (CILCA)

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE
(PRODUCTIONS VIVRIERES) DE WACHA

DEPARTEMENT DE ZINDER - NIGER

8131

MISSION CILCA, Octobre 1980

COMITÉ MILITARISATION DE LA
(COMITÉ MILITARISATION DE LA
DEFENSE (COMIL))

COMITÉ MILITARISATION DE LA
DEFENSE (COMIL) (CONTINUATION)

COMITÉ MILITARISATION DE LA
DEFENSE (COMIL) (CONTINUATION)

COMITÉ MILITARISATION DE LA
DEFENSE (COMIL) (CONTINUATION)

MISSION OFFICIELLE DE LA
DEFENSE (COMIL) (CONTINUATION)

168

TABLE DES MATIERES

	PAGES
RESUME DU PROJET	
PREAMBULE	1
AVANT PROPOS	2
I - DESCRIPTION DU PROJET	5
II - DEFINITION - LOCALISATION - OBJECTIF DU PROJET	10
II.1 Définition - Localisation du projet	10
II.2 Objectifs globaux	10
II.3 Objectifs spécifiques	11
II.4 Principes fondamentaux et conditions requises pour la réussite du projet	12
III - CONTEXTE DU PROJET	14
III.1 Caractéristiques essentielles de la zone	14
III.2 Structures coopérative et encadrement paysan existant dans la zone	15
IV - ELEMENTS DU PROJET	16
IV.1 Amélioration des cultures	16
IV.2 Amélioration des productions animales	17
IV.3 Amélioration des productions artisanales	17
IV.4 La protection de l'environnement	18
IV.5 Education - Santé - Promotion féminine	18
IV.6 Hydraulique villageoise	19
IV.7 Boutiques villageoises	19
V - STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET	19
V.1 Encadrement technique	19
V.2 Exploitations-tests	21
V.3 Formation technique	22
VI - MOYENS A METTRE EN OEUVRE	23
VI.1 Moyens matériels	23
1 - Approche des objectifs quantifiés	
2 - Thèmes techniques	
3 - Autres objectifs	

	PAGES
VI.2 Moyens humains	25
1 - Situation actuelle	
2 - Propositions dans le cadre du projet	
VI.3 Moyens financiers	27
1 - Coûts du projet	
2 - Répartition des coûts par source	31
VII - STRUCTURE ET GESTION DU PROJET	32
VII.1 Statut du projet	32
VII.2 Gestion du projet	32
VII.3 Coordination	32
VIII - EFFETS ATTENDUS	32
VIII.1 Au niveau de la famille et de son exploitation	32
VIII.2 Au niveau du village et de la zone	32
VIII.3 Au niveau national	33
IX - EVALUATION	33
IX.1 Evaluation permanente au niveau des populations	33
IX.2 Evaluation périodique des progrès accomplis ...	33
IX.3 Evaluation finale	34
X - ANNEXE	35

RESUME DU PROJET

N° de référence	: <u>Désignation du projet</u> : projet-test de développement rural intégré (productions vivrières) du Canton de Wacha		
<u>Pays</u> : Niger	:	<u>Région</u> : Département de Zinder	<u>Secteur d'intervention</u> : Développement des productions alimentaires dans cadre auto-suffisance alimentaire
Ministère, département ou organisme responsable : Ministère du Développement Rural du Niger conjointement avec CILSS et CILCA			

<u>Objectifs du projet</u> :	1 Acroissement des productions amimentaires et amélioration des conditions de vie
	2 Formation et éducation des populations dans la perspective de leur auto-promotion
	3 Organisation des paysans du point de vue de l'encadrement et des structures coopératives

<u>Coût total approximatif</u> :	Financement extérieur demandé
519 637 400 F.CFA	404 940 800 F.CFA

Description sommaire du projet : le projet comportera un volet principal (accroissement des productions alimentaires) et 6 volets à action complémentaire et portant sur :

- 1 amélioration des productions animales
- 2 amélioration des productions artisanales
- 3 protection de l'environnement
- 4 éducation - santé - nutrition - promotion féminine
- 5 hydraulique villageoise
- 6 boutiques villageoises

<u>Durée anticipée</u> :	5 ans	<u>Date souhaitée de démarrage</u> :	aussitôt que possible
--------------------------	-------	--------------------------------------	-----------------------

Projet nouveau oui non Montants déjà engagés/.....
Document disponible oui

Etabli par :

- Samou SANGARE
Coordonnateur Régional projets CILSS/CILCA
- Abdoulaye TRAORE
Directeur Adjoint Opération Arachide et Cultures vivrières BAMAKO - Mali
Consultant CILSS
- Ousmane TONTOROGOBO
Ministère du Développement Rural
OUAGADOUGOU - Haute-Volta
Consultant CILSS

1. Wiederholung

2. Wiederholung

3. Wiederholung

4. Wiederholung

5. Wiederholung

6. Wiederholung

7. Wiederholung

8. Wiederholung

9. Wiederholung

10. Wiederholung

11. Wiederholung

12. Wiederholung

13. Wiederholung

14. Wiederholung

15. Wiederholung

16. Wiederholung

17. Wiederholung

18. Wiederholung

19. Wiederholung

20. Wiederholung

21. Wiederholung

22. Wiederholung

23. Wiederholung

24. Wiederholung

25. Wiederholung

26. Wiederholung

27. Wiederholung

28. Wiederholung

29. Wiederholung

30. Wiederholung

31. Wiederholung

32. Wiederholung

33. Wiederholung

34. Wiederholung

35. Wiederholung

36. Wiederholung

37. Wiederholung

38. Wiederholung

39. Wiederholung

40. Wiederholung

41. Wiederholung

42. Wiederholung

43. Wiederholung

44. Wiederholung

45. Wiederholung

46. Wiederholung

47. Wiederholung

48. Wiederholung

49. Wiederholung

50. Wiederholung

51. Wiederholung

52. Wiederholung

53. Wiederholung

54. Wiederholung

55. Wiederholung

56. Wiederholung

57. Wiederholung

58. Wiederholung

59. Wiederholung

60. Wiederholung

61. Wiederholung

62. Wiederholung

63. Wiederholung

64. Wiederholung

65. Wiederholung

66. Wiederholung

67. Wiederholung

68. Wiederholung

69. Wiederholung

70. Wiederholung

71. Wiederholung

72. Wiederholung

73. Wiederholung

74. Wiederholung

75. Wiederholung

76. Wiederholung

77. Wiederholung

78. Wiederholung

79. Wiederholung

80. Wiederholung

81. Wiederholung

82. Wiederholung

83. Wiederholung

84. Wiederholung

85. Wiederholung

86. Wiederholung

87. Wiederholung

88. Wiederholung

89. Wiederholung

90. Wiederholung

91. Wiederholung

92. Wiederholung

93. Wiederholung

94. Wiederholung

95. Wiederholung

96. Wiederholung

97. Wiederholung

98. Wiederholung

99. Wiederholung

100. Wiederholung

PREAMBULE

La onzième session du Conseil des Ministres du CILSS, tenue les 8 et 9 juin 1979 à Dakar a adopté une résolution par laquelle les pays membres du CILSS manifestent leur intérêt pour la nouvelle forme de coopération proposée par le Corps de l'Alimentation qui est destinée à accroître la production alimentaire au niveau du village et avec la participation effective des populations villageoises concernées.

A titre de première expérience, le Conseil a désigné l'implantation de projets-test au niveau de trois des pays membres : Haute-Volta, Mali, Sénégal.

De même, le deuxième Conseil des Ministres tenu à Ouagadougou le 12 janvier 1980 a renouvelé son intérêt pour cette nouvelle approche du développement. Egalement, il a donné mandat au Secrétariat Exécutif du CILSS de poursuivre les contacts déjà engagés avec les sources de financement intéressés aux projets-test et d'expliciter davantage cette approche nouvelle en matière de développement agricole et rural.

Enfin, dans ses conclusions et recommandations, le 13ème Conseil des Ministres du CILSS tenue à Niamey du 18 au 22 juin 1980 a demandé l'extension progressive des actions à l'ensemble des pays du Sahel et tout en mettant l'accent sur l'urgence de cette mise en oeuvre des projets-test déjà élaborés, le Conseil a demandé au Secrétaire Exécutif de rechercher activement les financements requis.

C'est dans ce cadre que le présent projet-test a été élaboré.

AVANT PROPOS

La mission chargée de la formulation du présent projet avait entre autres pour tâches :

- déterminer les potentialités de la zone proposée, notamment en ce qui concerne les possibilités de développement des productions alimentaires et les besoins prioritaires des populations ;
- identifier et élaborer le projet en fonction des perspectives de participation réelle des populations au processus de leur propre développement et en fonction de leurs motivations ;
- programmer une série d'actions avec comme dominante l'acroissement des productions alimentaires et dont les dimensions tiennent compte des possibilités d'auto-encadrement dans la perspective d'une auto-promotion des populations concernées ;
- proposer pour la mise en œuvre du projet ainsi formulé, une structure d'animation et d'évaluation qui puisse être progressivement prise en charge par les populations elles-mêmes.

Le présent document a été préparé dans cette perspective et le travail d'élaboration en a été effectué en trois phases :

Première phase :

Cette phase a consisté en la collecte d'informations générales sur la zone proposée, travail qui a été réalisé à la suite de rencontres et de concertations à divers niveaux.

- Au niveau national avec le Ministre du Développement Rural en vue de connaître les orientations générales en matière de développement notamment de développement des productions alimentaires dans la région du projet ; ces contacts ont été initiés et animés par le Correspondant National du CILSS qui se trouve au niveau du Ministère du Développement Rural, ainsi que par la Direction Générale de l'UNCC (1) à Niamey.

(1) UNCC : Union ^Nigérienne de Crédit et de Coopération.

- Au niveau départemental (Département de Zinder), avec les services Administratifs et Techniques en vue de connaître les objectifs des services respectifs et les besoins pour le Département ; dans ce cadre la mission s'est entretenue avec le Préfet du Département de Zinder qui abrite l'aire d'implantation du projet.

- Au niveau de l'arrondissement de Magaria (dont fait partie le canton de Wacha), avec les services techniques, à la base, en vue de connaître leurs vues et préoccupations sur l'ensemble des activités de développement dans la zone du projet. C'est ainsi que la mission a eu à prendre contact avec le Sous-Préfet , zone retenue pour le projet, ainsi qu'avec les cadres techniques de terrain et les notabilités coutumières de la zone.

- Enfin, au niveau local, avec les populations rurales, au sein de leurs structures socio-professionnelles de base.

Deuxième phase :

Cette 2^e phase a consisté en la programmation des actions, après la collecte des informations au niveau des villages de la zone du projet, avec les populations elles-mêmes et à partir de leurs besoins. Dans cette perspective, la mission a visité physiquement un certain nombre de villages retenus ; au niveau de chaque village, la mission a discuté avec les populations sur l'ensemble des problèmes qui se posent au village ; elle a dégagé avec les populations les solutions possibles aux problèmes posés ainsi que les perspectives pour le long terme.

Signalons que cette mission de prospection et de prise de contact était composée, en plus des membres de l'équipe CILSS/CILCA, de MM :

- Chef du Bureau des Projets de la Direction de l'UNCC
- Délégué de l'UNCC
- Directeur Départemental de l'Agriculture
- Directeur du Projet 3M
- Conseiller Technique du Projet 3M
- Responsable de l'Agriculture au niveau de l'Arrondissement de Magaria, (conseiller agricole).

Troisième phase : élaboration du document de projet :

Le projet ainsi préparé, conçu pour réaliser une action coordonnée et intégrée en matière de développement dans la zone choisie est le fruit d'un travail en équipe auquel auront participé effectivement les populations. Les conclusions et orientations proposées dans le document, reflètent autant que faire se peut, les réalités de la zone et traduisent concrètement les besoins exprimés.

Le document final a été élaboré par MM:

- Samou SANGARE	Coordonnateur Régional Projets CILSS/CILCA
- Abdoulaye TRAORE	Consultant - Directeur Général Adjoint de l'opération Arachide et Culture vivrière Bamako (Mali)
- Ousmane TONTOROGOBO	Consultant - Ministère du Développement Rural - Ouagadougou - Haute-Volta

Enfin, des avis techniques ont été recueillis, mais de façon informelle, notamment ceux de certains collaborateurs du CILSS, sur le document provisoire de travail qui avait été préparé à cet effet et préalablement soumis pour appréciation aux autorités nigériennes.

Le présent Document a été élaboré en tenant compte de toutes les observations et orientations recueillies à cet effet.

I - DESCRIPTION DU PROJET

Comme stratégie de développement de l'Agriculture retenue au cours du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social du pays pour la période 1978-83 (1), l'autosuffisance alimentaire est l'objectif final en matière de développement avec l'élevation du niveau de vie du monde rural. Cette autosuffisance ne peut être atteinte qu'à long terme moyennant des ressources financières et humaines (cadres compétents plus nombreux, formation des élites rurales comme des masses paysannes) supplémentaires et des actions constructives au niveau de la nation. La politique préconisée s'appuie sur deux axes principaux :

- le développement des cultures sèches traditionnelles,
- le développement de cultures irriguées.

Cette politique doit être complétée dans le domaine de la production animale par des actions de développement de l'élevage et d'organisation d'un nouvel équilibre agriculture-élevage.

C'est le cadre du premier axe, à savoir "le développement des cultures sèches traditionnelles" que se situe le présent projet-test portant sur le développement rural intégré (productions vivrières) de la zone de Wacha (Département de Zinder).

Le Niger dispose de terres cultivables et les techniques nécessaires à leur mise en culture sont connues.

L'agriculture traditionnelle (cultures sèches) occupe aujourd'hui la majeure partie de la population et fournit l'essentiel de la nourriture du pays.

Il en sera ainsi pendant encore longtemps car le développement des cultures irriguées est lent et demande des infrastructures de base (barages), des moyens techniques et surtout des capitaux importants. Dans les 20 à 25 années à venir, les cultures sèches continueront donc à jouer un rôle important.

(1) Source : Plan Quinquennal de Développement Economique et Social du Niger. Section II : objectifs et politiques.

Il est par conséquent retenu les grandes lignes directrices suivantes dans le cadre du développement des cultures sèches :

a) - Augmenter les rendements sur les terres déjà exploitées, mais en veillant à ne pas compromettre la fertilité du sol et en essayant de retrouver un équilibre dans les zones où l'on est déjà engagé dans la voie de la dégradation des sols.

b) - Réduire la vulnérabilité des cultures sèches à la sécheresse en employant de nouvelles variétés de céréales à cycle végétatif court, permettant de mieux utiliser une saison des pluies même écourtée.

c) - Introduire de nouvelles techniques permettant l'intensification des cultures. Mais ces techniques, pour être acceptées par le paysan, doivent répondre aux conditions suivantes :

- être adaptées aux conditions locales ;
- être économiquement rentables pour le paysan ;
- présenter un niveau de risque acceptable ;
- pouvoir s'insérer dans le contexte culturel.

d) - Quelle que soit la rapidité de l'industrialisation, la majeure partie de la population du Niger demeurera employée dans l'agriculture pendant le prochain quart de siècle. Le développement des productions et des rendements doit donc se faire en maintenant une part importante de la main-d'œuvre occupée dans le secteur agricole.

e) - Sensibiliser les producteurs agricoles, les aider à s'organiser, les responsabiliser et les former.

f) - Augmenter le revenu des paysans pour leur permettre d'acquérir les facteurs de production et de moderniser leurs exploitations, c'est-à-dire mise en place d'une politique de revenu et des prix des produits agricoles.

g) - Encadrer d'une façon plus dense le monde rural.

La mise au point et l'adoption à grande échelle de nouvelles techniques de culture exige non seulement un effort de recherche, mais encore un effort de vulgarisation, d'encadrement accru du monde rural.

h) - Mettre en culture de nouvelles terres. Ce sera possible dans les zones les mieux arrosées où il y a encore des terres disponibles en

quantité suffisante pour que l'on ne courre pas le risque d'une surexploitation.

Deux impératifs fondamentaux sont donc à la base de cette politique :

- augmenter la production de céréales en sec afin de suivre au moins l'accroissement démographique et si possible d'accroître la quantité consommée par tête et stocker en année de bonne pluviométrie les excédents de récoltes en prévision des périodes sèches,

- rendre les cultures sèches moins vulnérables à la sécheresse.

Il ressort que l'action à entreprendre pour accroître la production des cultures sèches et diminuer la vulnérabilité à la sécheresse doit être :

- une action de masse et non une action ponctuelle, puisqu'elle doit atteindre la grande masse de la population dans une région déterminée, avec des moyens suffisants pour donner des résultats tangibles,

- une action prudente, puisque l'agriculture sèche et les techniques qu'elle utilise sont le fruit d'une longue expérience, d'une adaptation à un contexte particulièrement difficile,

- une action diversifiée, puisque les caractéristiques climatiques et pédologiques peuvent être très différentes d'une région à une autre.**

Les mesures proposées dans le cadre de cette stratégie se fondent sur l'idée centrale d'une participation accrue et d'une responsabilisation effective des populations rurales dans le processus de développement.

Le Corps pour l'Alimentation, qui a initié ce projet-test conjointement avec le CILSS, procède de la même stratégie. Son approche du développement consiste en effet à assurer la meilleure combinaison possible des ressources humaines disponibles au niveau du village, aux techniques le mieux appropriées de production agricole en vue d'accroître la production alimentaire à la base (au niveau du village).

Cette stratégie mise au point par le Corps pour l'Alimentation en

* Source : Extrait du Plan Quinquennal de développement Economique et Social - Section II - Objectifs et politiques

matière de développement agricole fondamentalement sur la participation des populations à leur propre développement. La participation des populations est en fait aujourd'hui, considérée comme une priorité reconnue par les gouvernements ainsi que les institutions de financement. Cette prise de conscience est la conséquence logique de nombreux échecs enregistrés par la mise en application de la conception productiviste en matière de développement rural. En effet, de nombreux projets qui semblaient à priori techniquement justifiés et financièrement rentables ont connu des échecs partiels ou totaux dans leur exécution du seul fait de l'inadéquation du choix des critères techniques et financiers aux objectifs socio-économiques paysans avec pour corollaire la non participation des populations à la réalisation des objectifs des projets.

Les projets-test initiés par le Corps pour l'Alimentation tentent par une méthodologie appropriée de trouver une solution originale à ce problème.

Le problème est de savoir comment augmenter la production alimentaire. Il n'existe pas en la matière, de solution miracle, mais de nombreuses expériences de par le monde font entrevoir que cet objectif peut être mieux atteint quand les paysans eux-mêmes se chargent de planifier et d'exécuter le programme agricole. Là où un tel programme est introduit par une organisation extérieure sans attaché locale, les paysans peuvent rejeter les nouvelles méthodes proposées ou ne les suivent que quand on les y force.

Comme exemple réussis en matière de développement villageois, nous citerons les expériences du plan Puebla au Mexique (1) et celle du mouvement Sarvodaya Shramadana(1) au Sri Lanka. De plus, l'expérience démontre les avantages qu'il y a à considérer la production vivrière ou tout autre objectif agricole comme une partie de tout le système de vie du village plutôt qu'un objectif solitaire qui peut être suivi individuellement. Ceci souligne les difficultés rencontrées par un développement rural intégré en essayant de poursuivre simultanément plusieurs objectifs

(1) La discussion des éléments formant ce projet se trouve à l'Annexe
(Exemples du Plan Puebla et du Mouvement Sarvodaya)

(qui parfois sont en contradiction). Le progrès peut être plus lent que dans le cas où un seul objectif est poursuivi. Mais les avantages de cette approche sont que le développement ne peut commencer que lorsque le système villageois tout entier est intéressé.

Le présent projet adopte donc une approche intégrée au développement en mettant un accent tout particulier sur la participation et la responsabilisation des populations locales. Tout en reconnaissant que d'autres groupes ont tenté de travailler selon les mêmes directives et que le choix d'une telle combinaison n'est pas nouveau, ce projet indique clairement qu'il utilisera un ensemble innovateur composé des ressources humaines disponibles (les villageois et les ouvriers villageois techniquement formés) et les techniques agricoles les meilleures et les moins coûteuses pour développer la production vivrière et l'élevage au niveau du village.

La zone choisie par les autorités nationales pour le projet Wacha est une zone qui a grandement besoin d'un tel projet. Jusqu'à présent, en effet, il n'y a pas eu de programme ou de projets spéciaux de développement dans la zone, au niveau de laquelle existent pourtant des possibilités de développement relativement importantes.

Eu égard à cette situation d'ensemble du secteur concerné par rapport au reste du Département de Zinder et pour respecter au mieux les critères de projet test devant aboutir avec le maximum de chances possibles pour servir de modèle extrapollable, le choix a porté sur le Canton de Wacha, qui non seulement répond aux caractéristiques générales du secteur, mais y ajoute quelques particularités plus ou moins prononcées :

- capacité des populations à appréhender les problèmes de développement rural et de l'autopromotion villageoise dès lors qu'elles y perçoivent leurs intérêts réels ;

- disponibilité relative des terres cultivables susceptibles de rentabiliser au mieux un éventuel équipement des exploitations ;

- du fait des activités de l'élevage, facilité d'association agropastorale indispensable à l'équilibre de l'exploitation ;

à village relativement rapprochés, zone assez proche des centres de décision, d'où factibilité de contacts, de suivi et de contrôle ;

- potentialités existantes permettant d'augmenter la productivité de l'agriculture et de l'élevage.

III - DEFINITION - LOCALISATION - OBJECTIFS DU PROJET

III.1 - Définition - Localisation du projet

Le projet d'amélioration des productions agricoles et de développement rural intégré de Canton de Wacha est un appui et un renforcement des structures nationales existantes. Il interviendra suivant les principaux axes ci-après :

- formation et éducation des populations dans la perspective de leur autopromotion ;
- accroissement des productions agricoles (notamment des productions vivrières) et amélioration des conditions de vie des populations ;
- organisation des paysans du point de vue de l'encadrement et des structures coopératives.

Le Canton de Wacha a été choisi pour l'implantation de ce projet par le fait qu'il recèle d'importantes potentialités agricoles, d'élevage et humaines encore insuffisamment exploitées. L'existence de ces ressources diversifiées fait de la zone un cadre idéal pour un projet-test de développement intégré.

Il y a lieu de souligner également que cette zone a été choisie pour ce projet test parce que les systèmes de production agro-pastoraux y existant n'ont jusque là fait l'objet d'aucune amélioration technique notable.

III.2 - Objectif globaux

Le projet vise globalement l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de la zone par leur participation effec-

tive et responsable à la réalisation d'actions intégrées tendant à résoudre les problèmes d'eau, de production, de santé et d'éducation avec en perspective, un développement auto-géré de tous les villages concernés.

Pour atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis :

- amélioration de la situation agricole de la zone en vue de la satisfaction des besoins humains et de ceux des animaux ;
- stabilisation et augmentation de la production agricole dans la zone grâce à des techniques rationnelles de mise en valeur pour satisfaction des besoins alimentaires ;
- maîtrise de leur environnement par les populations grâce à des actions de formation dans les techniques appropriées.

Tels que définis, les objectifs globaux du présent projet s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale en matière de développement rural intégré, d'autosuffisance alimentaire de participation et de responsabilisation des populations dans la prise en charge de leur développement, de promotion humaine du milieu rural.

Les objectifs du projet s'harmonisent également avec ceux du CILSS notamment par l'accroissement de la production alimentaire, la mobilisation et la maîtrise des ressources hydrauliques, et la protection de l'environnement.

II.3. - Objectifs spécifiques du projet

Les objectifs spécifiques assignés à ce projet sont les suivants :

- 1) - accroissement des productions vivrières dans l'optique d'une autosuffisance alimentaire de la zone ;
- 2) - accroissement et diversification d'autres productions (maraîchères, fruitières) en vue de l'amélioration des revenus des populations et de leur niveau nutritionnel ;
- 3) - amélioration des circuits de distribution de produits alimentaires au profit de l'ensemble des populations ;

4) - formation et éducation de la population pour une meilleure participation de celle-ci au processus de développement en vue d'une meilleure gestion de l'espace rural.

La réalisation de ces objectifs nécessitera, pour la mise en œuvre du projet :

1) - la sensibilisation des populations afin qu'elles participent de façon consciente et effective à l'ensemble des actions du projet ;

2) - la redynamisation des structures socio-professionnelles existantes et la mise en place de ces structures là où le besoin se fera sentir pour permettre aux populations de pouvoir gérer leurs différentes activités ;

3) - la formation humaine et technique des producteurs de manière à les amener à avoir une attitude participative à l'ensemble des actions de développement et des problèmes qui se posent à eux ;

4) - l'encadrement technique des différents secteurs de production (agriculture, élevage) afin d'accroître la capacité productrice de la zone ainsi que l'amélioration du niveau technique des producteurs ;

5) - l'initiation des populations à une utilisation rationnelle des potentialités naturelles existantes (eaux, terres, etc...) ;

6) - la promotion des activités féminines et de jeunesse.

En brassant à échelle réduite il est vrai, toutes les activités économiques sociales et culturelles au niveau de la zone, le projet réunira les conditions préalables pour un accroissement réel de la production alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

II.4 - Principes fondamentaux et conditions requises pour la réussite du projet

4.1 - La réussite du projet est conditionnée par l'adhésion collective des paysans aux objectifs proposés. Cette adhésion exige la mise en place de structures paysannes et l'utilisation de méthodes permettant la plus grande participation des populations.

De même que l'autogestion est un objectif à atteindre pour les principales activités du monde paysan, l'auto-encadrement est un objectif fondamental et une raison d'être du projet de développement de la production agricole dans la zone.

L'ensemble du projet, contenu, méthodes, moyens, sera présenté et discuté dans le détail avec les organes paysans mis en place. Des engagements précis et réciproques seront pris au départ et par la suite, chaque année, entre les responsables du projet et les collectivités organisées. Il sera procédé chaque année à une évaluation de la campagne passée et à la préparation de la campagne à venir.

4.2 - Tant au niveau de la préparation que de l'exécution, le projet s'appuiera sur le réseau coopératif existant ou à créer. Ce réseau a fait les preuves de son efficacité en matière de commercialisation ; il doit maintenant être élargi et utilisé au mieux pour une diffusion rapide et généralisée des thèmes de progrès dans les méthodes culturales.

4.3 - Dans le cadre du projet, la structure coopérative aura pour interlocuteur une seule structure d'encadrement au sein de laquelle seront regroupés les agents de l'Agriculture, de l'U.N.C.C.* ainsi que ceux des autres services techniques concernés.

De telle structures pourront être aisément utilisées ultérieurement pour des programmes sectoriels qui viendraient compléter le présent projet afin d'aboutir à un véritable programme de développement de la zone : élevage, forêts, santé, hydraulique ...

4.4 - L'action envisagée débutera progressivement dans les parties actuellement couvertes par les coopératives, où l'organisation paysanne est la plus forte, pour s'étendre ensuite à l'ensemble des 51 villages du Canton.

* UNCC : Union Nigérienne de Crédit et de Coopération

III - CONTEXTE DU PROJET

III.1 - Caractéristiques essentielles de la zone du projet

La zone choisie pour l'implantation du projet est le Canton de Wacha, dans l'Arrondissement de Magaria, Département du Zinder.

Sa superficie est de 830 km², avec une population totale de 20.199 habitants, soit une densité moyenne de 20 habitant au km².

Les caractéristiques se résument dans le tableau ci-après :

Nombre total de villages	51
Population totale 1980	20.200 hab.
Actifs agricoles	14.130 "
Superficie totale	830 km ²
Superficie physique cultivée	43.500 ha
Superficies physiques et productions.	

Cultures	Superficies (ha)	Rendements kg/ha	Productions (tonnes)	Estimation Commercialisation (Ton.)
Mil	17 000	350	5 950	895
Sorgho	11 500	300	3 450	790
Niébé	6 500	350	2 275	1 250
Arachide	4 500	350	1 575	630
Cultures fruitières et maraîchères	4 000		20 000	15 000

Le climat de la zone est du type sahélo-soudanien, avec une très longue saison sèche d'octobre à juin et une courte saison pluvieuse de juin à octobre. La moyenne pluviométrique annuelle se situe entre 400 et 500 mm. Aucun cours d'eau important n'irrigue la zone. On constate toutefois l'existence de nombreuses mares dont quelques unes sont permanentes dans les vallées et les cuvettes.

Les sols sont généralement de types dunaires, peu riches ou épuisés, avec des formations hydromorphes dans la vallées autour des mares où se pratiquent des cultures maraîchères.

La population qui pratique l'agriculture et l'élevage est généralement sédentaire et est composée de 3 principaux groupes ethniques : Haoussa, Bouzous, Peulhs.

III.2 - Structures coopératives et encadrement paysans existant dans la zone du projet

Les structures paysannes sont celles du mouvement coopératif.

- Les assemblées sont des organes de décision dont l'objet principal est l'établissement avec les pouvoirs publics, de programmes concertés de développement : objectifs, moyens et mise en oeuvre. Elles élisent en leur sein, par vote à bulletin secret, les différents délégués ou cadres paysans.

- Les conseils sont des organes de préparation et d'exécution des programmes de développement en collaboration avec les services techniques. Ces organes assument en même temps la transmission et la diffusion des informations dans les deux sens.

- L'ensemble des membres des Assemblées (sauf l'Assemblée villageoise qui regroupe tout le monde) et des Conseils constitue la base de l'encadrement paysan.

- Le rôle des femmes dans l'organisation économique et social est très important (conservation des semences, élevage, santé, etc...) et les méthodes utilisées dans le projet devront viser à leur insertion à part entière dans les structures paysannes en place.

Encadrement paysan :

Il est constitué de deux catégories distinctes, selon le rôle joué au sein de la structure coopérative : un encadrement de représentation et un encadrement technique proprement dit. Les cadres de chaque catégorie reçoivent une formation spécifique, dont une partie est commune. Les mêmes personnes peuvent quelquefois être confondues dans les deux catégories.

- Encadrement de représentation : il assure le bon fonctionnement des organes de la coopérative aux différents niveaux Assemblées et Conseils. Le rôle de cet encadrement permet de donner l'assurance, par l'en-

gagement des Assemblées, que les objectifs et programmes élaborés par les Conseils et les cadres administratifs, sont réalistes et qu'ils seront exécutés.

- Encadrement technique : aux cadres paysans qui existent déjà au niveau des villages ou des sections, pour les mutuelles ou les coopératives, pour la santé, pour l'alphabétisation, pour l'animation, viendront s'ajouter de nouveaux cadres pour la vulgarisation des techniques agricoles et, ultérieurement, des techniques animales et forestières dans le cadre de la mise en oeuvre du présent projet-test.

IV - ELEMENTS DU PROJET

La situation précaire de la zone - manque d'eau, pluviométrie irrégulière, dégradation des sols et de la végétation, encadrement diffus à résultats très limités- justifie assez éloquemment la nécessité de la mise en oeuvre du présent projet. Aussi les objectifs qui lui sont assignés permettront de cerner assez aisément l'essentiel de ses éléments constitutifs.

Le projet comprendra les volets ci-après dont les effets sont complémentaires, s'agissant d'un projet de développement rural intégré.

Il s'agira notamment de :

- l'amélioration des cultures
- l'amélioration des productions animales
- l'amélioration des productions artisanales
- la protection de l'environnement
- l'éducation - santé - promotion féminine
- l'hydraulique villageoise
- les boutiques villageoises

Il reste à souligner que l'objectif fondamental du projet étant le développement des productions vivrières, l'essentiel des efforts à fournir portera sur ce volet, l'effet des autres volets venant en appoint.

IV.1 - Amélioration des cultures

1) - Cultures sèches

Le mil, le niébé, le sorgho et l'arachide sont les cultures sèches

largement pratiquées dans la zone.

Dans le cadre du projet, il s'agira de l'augmentation de ces productions par intensification dans un premier temps (augmentation des rendements). Actuellement, la zone est considérée comme auto-suffisante, et une amélioration des techniques de production devrait permettre de dégager un surplus de production très bénéfique à d'autres zones. Le projet axera ses efforts sur l'amélioration des techniques au niveau de la fumure, des semences, fongicides, techniques culturales et traitements phytosanitaires.

2) - Cultures maraîchères

La culture maraîchère est largement pratiquée dans la zone grâce à la présence de nombreuses mares naturelles et porte sur le manioc, le maïs, la canne à sucre, le blé, la tomate, l'oignon et autres. L'aménagement de ces mares par construction de puisards et l'emploi de techniques plus rationnelles permettront d'augmenter la production maraîchère. L'organisation de la commercialisation servira également de stimulant à la production.

3) - Cultures fruitières

Dans la zone, des vergers existent aux abords des mares et dans les bas-fonds. Les espèces les plus répandues sont le goyavier, le manguiier, les agrumes et le bananier. Le projet encouragera cette production par certaines actions d'amélioration (variétés, taille, fumure).

IV.2 - Amélioration des productions animales

Un projet national s'occupe de ces actions dans la zone. Le projet n'entreprendra pas d'actions dans ce domaine, mais apportera son appui aux paysans pour l'entretien et les soins des bœufs de labour ainsi que de leur embouche.

IV.3 - Amélioration des productions artisanales

Il existe une unité de fabrication de matériel agricole à Zinder, Chef-lieu du Département (UCOMA) qui forme des artisans de village chargés de la maintenance du matériel. Leur production est rachetée par l'UCOMA qui procède ensuite à la distribution à un prix subventionné.

IV.4 - La protection de l'environnement

L'expérience a montré que les opérations bois de village au cours desquelles les populations plantent un nombre important d'arbres sous la responsabilité de personne, n'ont pas connu de succès par manque d'entretien. Par contre les plantations individuelles dans les villages connaissent une véritable réussite parce que les responsabilités sont bien situées. Le projet encouragera le reboisement par l'octroi de primes de rapport au nombre d'arbres plantés et par rapport au pourcentage de réussite.

Le projet développera également la mise en défens qui est certes une technique onéreuse, mais offre plus de garantie par meilleure protection.

Aux abords des mares et cuvettes qui seront aménagées, et partout où cela sera possible, des haies vives seront développées pour servir de brise vents et pour arrêter la progression du sable. Le projet tentera de développer aussi la culture des plantes fourragères pour la protection du sol et pour l'alimentation du bétail.

IV.5 - Education - santé - Promotion féminine

Dans le domaine de l'éducation, le projet mettra un accent particulier pour le développement de l'alphabétisation fonctionnelle en assurant la formation d'instructeurs, l'équipement et le fonctionnement de centres d'alphabétisation.

S'agissant de la santé, le projet aidera à réorganiser le suivi des secouristes villageois déjà formés et encouragera la création de pharmacies villageoises.

Pour la promotion féminine, des actions en matière éducationnelle seront développées. A cet effet, les épouses des Auxiliaires de Vulgarisation AV et des Jeunes Agriculteurs JA seront des conseillères à la demande. Les moulins qui seront installés allègeront beaucoup les femmes ce qui se traduira par un gain de temps qu'elles pourront consacrer à d'autres activités telles le tissage, la teinture ou la broderie.

IV.6 - Hydraulique villageoise

Ce volet consistera en la construction de puisards dans les cuvettes et aux abords des mares pour la promotion des cultures maraîchères.

Des puits seront également construits où besoin sera pour résoudre le problème de l'alimentation en eau des hommes et des animaux.

IV.7 - Boutiques villageoises

Afin de permettre aux populations de disposer des produits de 1ère nécessité, le projet facilitera la création de boutiques dont la gestion sera assurée par les coopératives. Ceci permettra aux villageois de réaliser des économies de temps et de moyens.

V - STRATEGIE ET METHODES D'INTERVENTION DU PROJET

Conformément à la politique gouvernementale qui a choisi comme stratégie de développement rural la promotion coopérative par un auto-encadrement paysan, le projet, en contribuant au renforcement de cette tendance, s'efforcera essentiellement d'améliorer et de renforcer les stratégies et structures existantes.

V.1 - Encadrement technique

Aux cadres paysans qui existent déjà au niveau des villages ou des sections, pour les mutuelles ou les coopératives, pour la santé, pour l'alphabétisation, pour l'animation, viendront s'ajouter de nouveaux cadres pour la vulgarisation des techniques agricoles et, ultérieurement, des techniques animales et forestières dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet-test.

- Au niveau du village un ou plusieurs paysans-démonstrateurs désignés par l'Assemblée de village, constitueront le maillon final de l'encadrement de vulgarisation.

Après avoir reçu une formation technique appropriée, chaque paysan-démonstrateur applique sur ses champs les thèmes techniques qui sont vulgarisés ; il conseille les autres paysans du village. Il est en outre le correspondant villageois de l'auxiliaire de vulgarisation et des

cadres techniques, et c'est par son intermédiaire que se font les démonstrations et évaluations collectives.

En principe, les services de ces paysans-démonstrateurs ne sont pas rémunérés ; néanmoins, l'Assemblée villageoise peut décider de leur apporter une contribution sous quelque forme que ce soit.

- Au niveau de la section : deux auxiliaires-paysans de la vulgarisation seront désignés par l'Assemblée de section parmi les paysans-démonstrateurs ayant fait leurs preuves ou parmi les jeunes paysans ayant suivi les stages du Centre de Perfectionnement Technique et ne disposant pas encore d'une exploitation personnelle.

Dans un premier temps, chaque auxiliaire de la vulgarisation aura à sa charge entre 4 et 6 villages proches, dans lesquels il effectuera les démonstrations techniques chez les paysans-démonstrateurs et chez les volontaires, devant les autres paysans. Ces auxiliaires qui peuvent être par ailleurs animateurs villageois, ou instructeurs d'alphabétisation, servent de relais pour la diffusion des thèmes entre les villages et l'encadrement. Ils sont suivis, secondés et contrôlés par les cadres techniques au niveau de la coopérative ; ils doivent rendre compte de leur activité devant l'Assemblée de section.

L'emploi du temps de ces cadres paysans sera étalé sur environ sept mois de l'année et divisé en trois phases :

- deux mois et demi d'apprentissage ou de révision des techniques à vulgariser et d'alphabétisation en haussa avant la campagne agricole ;
- quatre mois de tournée systématique dans les villages pour effectuer les démonstrations, faire les mesures et tenir les réunions avec les villageois ;
- quinze jours d'évaluation des résultats et des méthodes avec l'encadrement.

Les auxiliaires de la vulgarisation seront rémunérés pour compenser le fait qu'ils ne peuvent s'occuper directement de leur exploitation. Le montant et la forme de cette rémunération seront fixés par l'Assemblée coopérative. Pendant les 3 premières années, il est proposé la prise en charge de cette rémunération par le budget du projet.

Recrutement de l'AV

Le recrutement sera effectué par le village qui aura été préalablement informé au cours de plusieurs réunions sur les objectifs poursuivis, le rôle et les tâches assignés à l'AV.

Au cours des réunions avec le village, les critères suivants seront suggérés :

- Être âgé d'au moins 25 ans
- Être marié
- Être membre d'une grande exploitation familiale
- Être désigné par le village.

Intéressement

Pour obtenir en effet des AV un rendement optimum, il est nécessaire qu'ils reçoivent une compensation pour le temps consacré aux autres exploitants. Toutefois, cette compensation ne devra en aucun cas avoir le caractère d'un salaire. Elle se fera sous forme de prime mensuelle de 10.000 F.CFA, en accord avec la communauté villageoise et sous sa responsabilité. A partir de la 3^e année du projet, la communauté villageoise prendra progressivement en charge cet intéressement, de manière à l'assumer entièrement en fin de projet.

En plus de cet intéressement, les AV recevront dès la fin de leur formation au CPT un équipement à crédit (unité complète de traction bovine).

La durée du mandat des auxiliaires est fixée par l'Assemblée de section ; il est souhaitable qu'ils bénéficient d'une certaine stabilité comme tout l'encadrement, mais il est indispensable que l'Assemblée de section puisse juger chaque année de l'opportunité de la reconduction de leur fonction.

V.2 - Exploitations-test

Au niveau de la coopérative une exploitation sera désignée d'un commun accord entre l'encadrement et l'assemblée coopérative pour servir de test au schéma type d'exploitation qu'il est possible, en l'état actuel de la recherche, de proposer aux paysans de la zone considérée. On sera amené ainsi à dépasser la simple juxtaposition de thèmes techniques pour

raisonner en fonction de la cohérence globale de l'exploitation à la fois au plan technique et économique.

Ces exploitations-tests pourront servir d'écoles pratiques de formation pour des jeunes agriculteurs désignés par les villages et susceptibles de devenir par la suite des auxiliaires de la vulgarisation.

- Au niveau de chaque section (éventuellement de deux sections) un terroir villageois sera déclaré expérimental d'un commun accord entre encadrement et organisations paysannes.

Le village concerné s'engage, sous certaines garanties, à être au moins une année en avance dans la progression des thèmes, de telle sorte que la vulgarisation de masse puisse être entreprise à partir des résultats contrôlés sur les exploitations du terroir expérimental.

Les exploitations-tests et les terroirs expérimentaux seront suivis par un moniteur spécialisé et contrôlés régulièrement par l'ingénieur départemental chargé de la pré-vulgarisation.

V.3 - Formation technique

La formation technique des auxiliaires de vulgarisation tout comme celle des jeunes agriculteurs sera assurée dans le Centre de Perfectionnement Technique (CPT) de Gaï (Canton de Dungass).

Ce centre reçoit annuellement 26 stagiaires (jeunes agriculteurs et leurs épouses) qui restent au niveau du centre pendant un hivernage complet pour leur cycle de formation.

Six (6) couples de JA ont été déjà formés dans le CPT de Gaï pour le Canton de Wacha. Leur formation sera poursuivie dans le cadre du projet et leur rôle sera, en tant qu'exploitants modèles, de seconder les AV qui pourront organiser des visites dans leurs exploitations. En cas de non reconduction du mandat d'un AV, le JA sera désigné pour le remplacer. Afin d'offrir cette possibilité aux populations, leurs formation se fera au rythme d'un JA par village après la formation des AV, soit pendant les 3 dernières années du projet.

Les paysans démonstrateurs (il en existe déjà) sont des exploitants qui acceptent l'implantation de champs de démonstration sur leur exploitation. Cette action, de nature à augmenter l'impact de la vulgarisation, sera encouragée dans le cadre du projet.

VI - MOYENS A METTRE EN OEUVRE

VI.1 - Moyens matériels

1) - Approche des objectifs quantifiés

Les productions :

Mil, Sorgho, niébé, arachide - Situation campagne 1979-1980

Productions	Superficies cultivables (ha)	Rendements moyens (kg/ha)			
		JA*	AV*	PDA *	PO*
Mil	10 190	778	793	593	341
Sorgho	1 727	570	550	445	286
Niébé	3 454	404	513	461	210
Arachide	1 468	539	604	562	442

*JA : Jeune Agriculteur

PDA : Paysan Démonstrateur en Agriculture

AV : Auxiliaire de Vulgarisation PO : Paysan Ordinaire

Cette situation montre que le niveau technique du paysan ordinaire est très faible. Le projet pourrait donc retenir comme objectif le rendement AV à terme, ce qui revient à doubler les rendements en 5 ans.

Si l'on considère par ailleurs qu'avec un équipement adéquat les superficies cultivées pourraient augmenter par plus grande capacité de travail, on peut espérer une augmentation de 5% par an, soit 25 % au terme du projet (5 ans). Ceci permet de dresser le tableau de progression ci-après :

	Superficies cultivées						Rendements production kg/ha	
	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 5	An 5 (1)
Mil	10 190	10 700	11 210	11 720	12 230	12 740	793	10 103
Sorgho	1 727	1 814	1 900	1 986	2 072	2 160	550	1 188
Niébé	3 454	3 627	3 800	3 972	4 145	4 318	513	2 215
Arachide	1 468	1 541	1 615	1 688	1 762	1 835	604	1 108

卷之三

• 100 •

100

100

2) - Thèmes techniques

L'objectif de ces résultats suppose l'application de certains thèmes techniques dont :

1 - les fongicides pour le traitement des semences. A ce niveau les structures nationales fonctionnent de manière satisfaisante et les besoins sont couverts ;

2 - la fumure : l'objectif poursuivi est le redressement des sols carents ou épuisés, et le maintien de la fertilité par l'application d'engrais phosphatés.

Pour la fumure de redressement, les phosphates naturels de Tahoua (gratuit) et le super-triple (1/3 à la charge de l'exploitant) sont utilisés à la dose de 300 kg/ha et 150 kg/ha. Le projet aidera au redressement de 2 500 ha, soit 500 ha/an pour l'application du super-triple.

Pour la fumure d'entretien, les doses appliquées sont de 100kg/ha de super-triple et de 150 kg/ha de super-simple. L'UNCC assure l'approvisionnement en ces engrains qui sont cédés à un prix subventionné.

3 - l'équipement agricole : le projet assurera l'équipement de 50 exploitants par an, soit un total de 250 exploitants en 5 ans. Le marché offre deux types d'unité de traction : bovine et asine. Le projet conseillera l'unité de traction bovine.

4 - la lutte antiparasitaire : pour faire face aux ennemis des cultures, le projet mettra à la disposition des coopératives un équipement collectif de traitement : il s'agit d'appareils Fontan, au nombre de 5 par coopérative, soit un total de 25 pour la zone.

3) - Autres objectifs

1 - Maraîchage : l'objectif du projet dans ce domaine est : l'aménagement de 50 ha dans les cuvettes et bas-fonds. Ceci nécessitera la construction de 200 puisards pour assurer les arrosages, soit 4 puisards pour 1 ha.

2 - Protection de l'environnement

Les objectifs à atteindre seront les suivants :

- mise en défens : 5 ha/an
 - bois de village : 10 ha/an
 - protection des mares : 5 ha/an
- 3 - Santé : une pharmacie par village, soit 51 pharmacies.
- 4 - Education : 10 centres d'alphabétisation, soit 2 centres par coopérative (il existe 5 coopératives actuellement).
- 5 - Boutiques villageoises : 1 boutique par coopérative, soit 5 au total.

Le Canton de Wacha est une ALC regroupant 5 coopératives, c'est-à-dire qu'une coopérative regroupe environ 10 villages. L'animation de ces coopératives en vue de la prise en charge du développement des villages constitue le but ultime de l'encadrement. Dans le cadre du projet, elles seront encadrées pour assumer à terme les fonctions d'approvisionnement et de commercialisation. Les actions à caractère économique seront développées pour leur permettre la prise en charge de l'auto-encadrement en fin de projet. A cet effet, elles bénéficieront d'équipements collectifs tels les moulins, les appareils de traitement, un fonds de roulement pour l'ouverture de boutiques à produits de première nécessité.

VI.2 Moyens humains

1) - Situation actuelle

Le Canton de Wacha constitue une ALC composée de 5 coopératives regroupant 51 villages. Trois agents animent tout cet ensemble à partir de Wacha, chef lieu du Canton et sur un rayon de 25 à 70 km. Cet encadrement très diffus ne peut avoir un impact réel sur la zone. Il est nécessaire de l'étoffer.

2) - Propositions dans le cadre du projet :

Le siège du projet sera Wacha où résidera un coordinateur nommé à cet effet. Il sera assisté par un agent. Au niveau de chaque coopérative, un encadreur sera nécessaire et au niveau de chaque village un AV.

En vue donc de la mise en œuvre du projet et pour permettre une exécution efficace des actions prévues, le personnel suivant sera requis :

- un coordonnateur du projet
- un cadre ALC, adjoint au Coordonnateur
- 5 chefs de zone, correspondant aux 5 coopératives

3) - Fonctions

Trois fonctions principales doivent être remplies au niveau de la coordination, outre celle de la responsabilité générale du projet. Il s'agit de :

- fonction de formation technique et pédagogique de l'encadrement : le responsable aura pour charge l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme annuel complet d'information et de formation. Il utilisera les services de l'atelier départemental d'impression et de diffusion en cours de création.

- Fonction de recherche appliquée et de pré-vulgarisation : le responsable aura la charge de mettre en oeuvre le plan semencier et de suivre de près les exploitations-tests et les terroirs expérimentaux.

- Fonction de gestion, d'intendance et d'administration du projet : le responsable aura la charge de gérer les moyens matériels mis en oeuvre, d'assurer l'approvisionnement en moyens de production en quantité et qualité satisfaisantes et aux moments voulus, et enfin, d'établir les comptes de fin d'exercice.

Ces postes seront tenus par des cadres nigériens dans la mesure des compétences disponibles. Ils seront assistés par des consultants nationaux ou expatriés pendant tout ou partie de la période du projet.

L'ensemble des postes doit être pourvu en cadre nationaux avant la fin du projet afin que les programmes poursuivent après les 6 années.

4) - Enfin, tant au niveau départemental (Zinder) qu'à celui de l'arrondissement, les cadres techniques nationaux apporteront un appui à la réalisation du projet, dans les domaines de spécialisation qui les concernent.

Leur prestation de service se fera sous forme d'études et/ou de recherches à temps partiel.

VI.3 - Moyens financiers

1) - Coûts du projet (Coûts en x 1 000 F.CFA)

	: An 1	: An 2	: An 3	: An 4	: An 5	: Total
1 SALAIRES						
- Cadres départementaux	1 376	1 513,5	1 664,96	1 831,456		8 400,516
- Cadres d'Arrondissement	1 344	1 478,4	1 626,24	1 788,864	1 967,75	8 205,254
- Coordonnateur projet (1)	624,0	686,4	755,04	830,544	913,6	3 809,584
- Cadre ALC (Adjoint au coordon.)	504	554,4	609,84	670,824	737,793	3 076,974
- Chefs de zone (5)	1 470	1 617	1 778,7	1 956,57	2 152,23	8 974,5
S/Total salaires						32 466,828
2 - Indemnités forfaitaire de déplacement						
- Cadres Départementaux	1 440	1 584	1 742,4	1 916,64	2 108,304	8 791,344
- Cadres d'Arrondissement	552	607,2	667,92	734,712	808,2	3 370,032
- Coordonnateur projet	456	501,6	551,76	606,936	667,63	2 783,926
- Cadre ALC	180	198	217,8	239,58	263,538	1 098,918
- Chefs de zone (5)	780	858	943,8	1 038,18	1 141,998	4 761,978
S/Total Avantages						20 806,198
3 - INFRASTRUCTURES						
- Bureau magasin coord. x 1 25 m ² x 100 000	2 500					2 500
- Logement (coord. et cadre ALC) 2 x 40 m ²	8 000					8 000
- Log. zone (5 x 45 000)	2 250					2 250
- Amélioration CPT de Gai et Dungas (20 cases x 75 000)	1 500					1 500
- Centre de promotion de trac- tion animale	5 700					5 700
- Bureaux-magasins zones (5 x 25 m ² x 100 000)	12 500					12 500
- Boutiques coop. (5 x 15 m ² x 100 000)	7 500					7 500
- Centre d'alphabétisation (10 x 20 m ² x 100 000)	20 000					20 000
S/Total infrastructures						59 950

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
QUIPEMENTS						
• Bureau coordonnateur	200					200
• logement coordonnateur et ALC (2 x 100 000)	200					200
• Equipement cases CPT (20 x 5 000)	100					100
• 4 unités attelée complètes (4 x 252 000)	1 008					1 008
• Centre promotion traction	pm					pm
• Bureaux zones (5 x 60 000)	300					300
S/Total Equipement						1 808
5 - MOYENS LOGISTIQUES						
- 1 Land-rover PU	5 500					5 500
- 5 chevaux (80 000/cheval)	400					400
S/Total logistique						5 900
6 - FONCTIONNEMENT						
- Bur. Coord. et zones	300	300	300	300	300	1 500
- Appui au fonct. CPT (150 000/an/CPT)	300	300	300	300	300	1 500
- Fonctionnement CPTA (250 000/an)	250	250	250	250	250	1 250
- Land-Rover PU 25 000km/an à 100 F/km	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
- Carb. pour cadres départ. et d'Arr. (1 500 1/mois)	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	13 500
- Entretien 5 chevaux (10 000 F/mois/cheval)	600	600	600	600	600	3 000
						33 250
7 - PROJET DANS LA ZONE						
1°) - Formation						
AV (51 en 2 ans)						
1ère année : 26 x 2 200 x 8 mois	457,6					457,6
2è année : 25 x 2 200 x 8 mois		440				440,0
JA (25 en 3è année, 4è, 5è)			440	440	440	1 320
Instructeurs (10 dès 1ère année en 3 mois de form.)	66					66
CPTA (50 paysans/an en 2 semaines de form. + recyclage 1 semaine)	55	82,5	110	137	165	550

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	
100	99	98	97	96	95	94	93	92	91	90	89	88	87	86	85	84	83	82	81	80	79	78	77	76	75	74	73	72	71	70	69	68	67	66	65	64	63	62	61	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
2°) - Intéressement V (10 000F/mois) rojet : 100 % 2è année, 75,50 t 25 %						
Populations : 0,25,50,75 % Instructeurs (10 000F/mois) projet : 10-75-50-25 % Populations : 0,25-50-75 %	-	3120	4590	3060	1530	12300 9180
°) - Fonds achat équipement gricoles pour octroi crédit 50 unités/an au prix coûtant)	10382,5	10382,5	10382,5	10382,5	10382,5	51912,5
•) - Fonds achat animaux de rait (50 paires boeufs/an)	8000	8000	8000	8000	8000	40000
•) - Achat matériel didactique our centre Zion		500	500	500	500	2000
°) - Constitution bibliot.	-	-	500	-	-	500
°) - Subventions directes aux populations et équipements collectifs						
- redressement 500 ha/an à 2 750/ha de phosphate Tahoua	6375	6375	6375	6375	6375	31875
- 200 puisards de 6 m à 5 000 F le M linaire en 2è et 2è année		21000	21000			42000
- 5 puits en 2è année de 5 m à 30 000 F/m linaire	-	5250	-	-	-	5250
- 10 moulins à 800 000/1 en 2 ans	4000	4000				8000
- Fonds de roulement bou- ciques coopératives	600					600
- Appareils traitements phytosanitaires (5 par coopé- rative)	3175					3175
- Protection environnement	1600	1600	1600	1600	1600	8000
- Santé (pharmacies villa- eoises	pm	pm	pm	pm	pm	pm
S/Total zone						222 426,1

2) - Répartition des coûts par source

	NIGER			Sources Extérieure	Total
	Etat	Populations			
1°) Salaires	32 466,828			20 806,2	32 466,828
2°) Avantages					20 806,2
3°) Infrastructures		27 500		32 450	59 950
4°) Equipements				1 808	1 808
5°) Moyens logistiques				5 900	5 900
6°) Fonctionnement				33 250	33 250
7°) Projet dans la zone		10 980		211 446,1	222 426,1
8°) Etudes et Recherches	3 750	-		4 340,5	8 090,5
9°) Evaluations				15 000	15 000
10°) Terrains	40 000				40 000
Divers-imprévus					399970
Inflation					39 970
TOTAL	76 216,6	38 480	404 940,8		519 637,4
Arrondi à 519 640 000	14,6 %	7,4 %	78 %		

VII - STRUCTURE ET GESTION DU PROJET

VII.1 - Statut

La durée de la 1ère phase du projet sera de 5 ans.

Le projet relèvera de l'autorité du Ministre du Développement Rural et s'articulera harmonieusement avec les structures nationales.

Le MDR agira par l'intermédiaire de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) qui sera le maître d'œuvre du projet.

VII.2 - Gestion

La gestion du projet sera faite conformément à la réglementation au Niger en matière de projets. Ainsi, la Délégation Départementale de l'UNCC à Zinder assurera la supervision de la gestion grâce à une ligne de crédit qui sera ouverte à cet effet ; la supervision technique relèvera des différents services techniques de l'Arrondissement de Magaria.

VII.3 - Coordination

La coordination technique sera assurée par un coordonnateur directement responsable du projet et qui sera basé à Wacha (siège du projet).

En ce qui concerne l'exécution du projet, il sera mis en place, à Wacha, un comité pluridisciplinaire composé des représentants des différents services techniques intéressés par le projet.

Les fonctions de coordination sont celles déjà définies ci-dessus.

VIII - EFFETS ATTENDUS

A terme, le projet-test apportera des améliorations sensibles sur l'ensemble de la vie des populations concernées.

VIII.1 - Au niveau de la famille et de son exploitation

Les équipements mis en place permettront, grâce à l'augmentation des superficies et de la productivité, d'augmenter la sécurité alimentaire. Une amélioration sensible du niveau de vie de la famille en résultera.

VIII.2 - Au niveau du village et de la zone

Au-delà de l'autosuffisance alimentaire, une réelle prise de conscience suite à la mobilisation générale, permettra aux villageois de réa-

CHAPTER LIV

THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE
THE FIVE AND THE FIVE, OR THE FIVE AND THE FIVE

liser qu'organisés, ils peuvent réellement faire face à leur problèmes, et qu'ils sont capables de gérer eux-même leur développement.

Grâce à l'alphabétisation fonctionnelle, ils auront une plus grande compréhension des problèmes qui sont les leurs. L'hygiène et la santé seront améliorées. Le village pourra dégager un surplus de production commercialisable. Les conditions générales des populations seront nettement meilleures, grâce au plein emploi.

VIII.3 - Au niveau national

Le rayonnement des succès de l'expérience sur les autres villages et zones avoisinants se traduira par un impact appréciable sur l'économie nationale. Les fruits de l'expérience serviront aux structures nationales de recherche, de formation et de développement.

IX - EVALUATION

Pour apprécier les résultats obtenus par le projet, un système d'évaluation sera mis en place. Cette évaluation se fera essentiellement à 3 niveaux :

IX.1 - Evaluation permanente au niveau des populations avec l'appui des auxiliaires de vulgarisation

Cette forme d'évaluation se fera tout au long de la durée du projet et consistera, au cours des réunions des auxiliaires avec les villages, à apprécier les progrès réalisés au niveau de l'augmentation des surfaces, des effets de la fumure sur les différentes cultures, de l'augmentation des productions. Les autres aspects de la vie rurale feront également l'objet des mêmes appréciations.

Les éléments de cette évaluation permanente seront élaborés par les auxiliaires au cours des sessions mensuelles de formation avec le personnel du projet.

IX.2 - Evaluation périodique des progrès accomplis par le personnel du projet

Le personnel du projet, par rapport aux objectifs initiaux, aux méthodes et techniques développées, ainsi que par rapport aux résultats constatés, feront périodiquement le point sur l'évolution du projet.

Ces bilans périodiques devront permettre de se situer par rapport aux programmes, d'envisager les ajustements nécessaires à opérer. Le crédit fera particulièrement l'objet d'un bilan précis et détaillé à la fin de chaque campagne.

IX.3 - Evaluation finale

Au terme du projet, une évaluation globale de l'ensemble des actions entreprises sera réalisée. Cette évaluation sera effectuée par des experts nationaux et de la source de financement du projet qui, à partir de la situation de départ de la zone au moment de l'implantation du projet, mesureront le progrès accompli au bout des trois ans, analyseront les difficultés rencontrées et formuleront des suggestions pour l'avenir. Cette évaluation permettra de mesurer l'impact réel du projet dans la zone.

X - ANNEXE - Projet du Food Corps : Un partage des expériences du Tiers Monde

Les deux programmes ci-dessus mentionnés dans le projet sont présentés ci-dessous pour indiquer la portée de leur succès et la source de leurs influence décisive dans la formulation des premiers projets du Corps pour l'Alimentation.

A - Le mouvement Sarvodaya Shramadana

Le Mouvement Sarvodaya Shramadana est un mouvement populaire

a) Politique au Sri Lanka fondé en 1958 et reconnu légalement par une loi adoptée par le parlement en 1972. C'est la plus grande organisation non-gouvernementale au Sri Lanka. Plus de 3 000 villages au Sri Lanka sont d'une manière ou d'une autre impliqués dans le mouvement. Plus d'un million de personnes participent activement aux programmes. Les activités du Mouvement sont coordonnées à partir de 15 Instituts d'Education pour le Développement et 74 Centres d'Encadrement ou, comme on les appelle, des centres villageois de reprise de conscience ou "Gramodaya". Bien que la plupart des personnes impliquées dans le Mouvement soient des volontaires, il y a juste un peu plus de 1 600 employés à temps plein qui touchent un petit salaire mensuel.

Au sens littéral, Sarvodaya tel qu'utilisé par le Mouvement Sarvodaya au Sri Lanka veut dire "le réveil de tous". Le Mouvement Sarvodaya Shramadana est un processus pour réveiller tout le monde en mettant ensemble toutes les ressources humaines et physiques que les individus et les groupes sont prêts à partager de leur propre gré.

Au cours des dix premières années de son existence, le Mouvement s'est limité à mobiliser des gens pour qu'ils prennent part aux camps Shramadana. Dans ces camps de gens partagent leur temps, leurs pensées et leur énergie pour construire des choses telles que les routes, des retenues d'eau de plus dans les villages, des centres communautaires, des pré-écoles dont toute la communauté villageoise tire profit.

Une seconde phase du Mouvement Sarvodaya s'est déroulé dix ans après le début du Mouvement avec le lancement d'un "programme de Déve-

loppement de Cent villages", couvrant tous les aspects du développement villageois. Alors que l'aspect Shramadana ou partage d'énergie du Mouvement mettait l'accent sur le réveil de toute la personnalité des participants, cette seconde phase appelée Gramodaya ou reprise de conscience du village a mis l'accent sur le développement villageois intégré et la satisfaction des besoins essentiels de l'homme au niveau du village.

Le Sarvodaya a œuvré pendant longtemps pour améliorer l'éducation, la santé et la nutrition. Le résultat est que la qualité de la vie dans les villages du Sri Lanka s'est améliorée de façon très notable. Le Mouvement s'occupe de problèmes tels que ceux de la distribution des terres, de meilleures semences, d'engrais, de l'eau, de la conservation, de la commercialisation et du crédit ; il œuvre pour améliorer la qualité des outils et de la technologie. Avec la participation assurée, le Mouvement cherche à améliorer sa performance technique.

Le Mouvement Sarvodaya n'est pas né d'un cadre idéologique ou d'un dogme pré-déterminé. Les techniques, l'idéologie et la philosophie sont nées et ont toujours leur source dans l'expérience accumulée par le Mouvement avec le temps, les divers environnements et les diverses communautés. Il s'agissait de lever un défi aussi efficacement et aussi intelligemment que possible en tenant compte des ressources disponibles et des réalités socio-politiques prévalant à un moment donné.

Plan Puebla : Un programme d'action agricole parmi les petits prioritaires fonciers au Mexique Central

Depuis son commencement en 1967, le but principal du Plan Puebla a été de trouver de nouvelles approches pour augmenter la production agricole chez les petits paysans afin d'améliorer leurs revenus et leur nutrition. Les premiers objectifs du Plan Puebla étaient les suivants :

a) faire des essais sur le terrain, et élaborer une stratégie pour augmenter rapidement les rendements d'une culture de base sur les petits lopins de terre ;

b) former des techniciens d'autres régions pour leur permettre d'utiliser efficacement les éléments de cette stratégie.

Les douze années d'expérience du Plan Puebla ont été une occasion exceptionnelle d'apprendre à connaître les problèmes qui limitent la production chez les petits agriculteurs de rente, et de reconnaître les potentialités d'augmentation de la production et des revenus dans le secteur désavantagé.

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan Puebla sont de plusieurs types dont deux sont présentés brièvement ci-dessous :

a) Augmentation de la production du maïs : la stratégie du Plan Puebla était orientée vers l'augmentation de la production de maïs. La production moyenne de maïs de tous les paysans dans la région de Puebla a plus que doublé pendant la période de 11 ans. Le rendement moyen de maïs en 1967 était de 1 300 kg/ha ; en 1968, à la suite d'une pluviométrie exceptionnellement favorable, le rendement moyen de toute la région a été de 2 091 kg/ha, le rendement moyen chez les paysans qui ont reçu un crédit en 1968 était de 3 894 kg/ha presque trois fois la moyenne de 1967, mais ce groupe comprenait seulement 103 paysans. Ceci, dans un sens, reflète ce que l'on peut attendre quand de la bonne terre, une technologie efficace, des intrants agronomiques, une assistance technique efficace, des paysans compétents, et de bonnes conditions pluviométriques sont combinés dans le processus de production.

Bien que les rendements moyens varient d'une année à l'autre, la tendance du processus semble claire. On note que les différences entre :

1) tous les paysans de la région et

2) les paysans qui reçoivent un crédit, ont diminué de 1 803 en 1968 à seulement 16 kg/ha en 1977. On voit aussi que les rendements moyens en 1974 étaient bien moindre que l'année précédente. Cette diminution du rendement provient des dommages causés par le gel qui est intervenu en septembre avant que le grain n'ait été mis en terre. En 1978 la différence entre les deux groupes est remontée à 300 kg/ha ; il n'est pas certain que cette plus grande différence de 1978 soit réelle ; peut-être s'agit-il d'une simple variation qui s'est produite au hasard.

b) Avancements dans la formation technique : une fois que le Plan Puebla était en bonne marche, il était devenu une base pour former des équipes techniques pour travailler dans les autres régions.

Àu début de 1970, le pPlan Puebla lui-même a été utilisé comme un centre de formation, et l'équipe technique du projet a été le premier groupe ^{de} formateurs ; de jeunes professionnels du Mexique et d'autres pays ont été formés pour remplacer les membres de l'équipe de Puebla et pour former le personnel de nouveaux programmes dans d'autres régions.

En 1974, il a fallu un certain nombre d'équipes techniques bien formées pour lancer de nouveaux programmes dans d'autres régions du Mexique. Pour répondre à ce besoin on a mis sur pied un centre de formation.

Le nouveau centre a été mis sur pied et administré en tant que partie du Postgraduate Collège de Chapindo. Il a été conçu pour répondre aux besoins en formation des programmes gouvernementaux de production, en plus il devait renforcer les programmes scolaires du Postgraduate Collège et étudier des stratégies et des méthodologies d'un programme régional de production.

En 1976, le Centre d'Enseignement, de Recherche et de Formation pour un Développement Agricole Régional a été inauguré. Ce centre a son siège près de la ville de Puebla, dans le centre géographique du Plan Puebla. Il comprend cinq programmes agricoles régionaux. Plan Puebla, Plan Zacapoaxtla, Plan Chiautla, Plan Mixteca de Cardenas, Plan Mexteca Alta dans lesquels la stratégie générale élaborée dans le plan Puebla est mise à l'essai. Ces programmes régionaux constituent également des parties essentielles du centre surtout sur le plan de la recherche et de la formation.

Pendant les trois dernières années plus de 400 techniciens ont été formés au Centre de Puebla. Également plus de 100 thèses de Maîtrise et de Doctorat ont été écrites sur la base de l'expérience acquise dans ces programmes.

Le Plan Puebla est spécialement conçu pour donner des conseils et fourrir une aide technique élevée de façon à renforcer substantiellement la capacité des petits fermiers de cultiver du maïs, leur denrée principale. Une fois qu'ils ont appris cela vers 1972, le Plan Puebla s'est élargi pour englober d'autres denrées alimentaires,

et pour mettre au point une capacité communautaire apte à répondre à d'autres besoins. Le Plan Puebla oeuvre pour aider les paysans à s'organiser pour résoudre leurs problèmes de production et de vie communautaire. Ce sont eux qui établissent les priorités. Le Plan Puebla trouve qu'il est plus difficile de mesurer son propre succès en matière de production vivrière que d'évaluer le développement intégré des communautés de paysans.

